

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI (arrivé à 18h15)
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSEGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

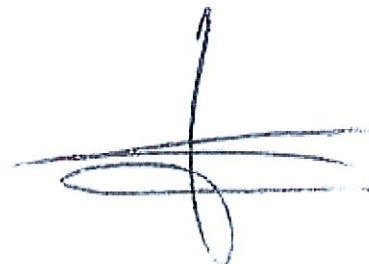
Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS - Yvan LE NEVE
VANNES	: Michel GILLET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Monique JEAN Olivier LE BRUN a donné pouvoir à François ARS Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christophe HAZO
VANNES	: Christine PENHOUE

Le Président,
David ROBO



-09-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

MARCHES PUBLICS

FOURNITURE DE CARBURANTS ET ADDITIF POUR LES BESOINS DES SERVICES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la fourniture de carburants et additif pour les besoins des services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Ce marché comporte six lots et est lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de trois ans reconductible une fois un an, défini comme suit :

- Lot n° 01 - Gasoil et additif en station sur le secteur de Vannes

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	375 000,00 €	750 000,00 €
2	125 000,00 €	250 000,00 €
Total	500 000,00 €	1 000 000,00 €

- Lot n° 02 - Gasoil en station sur le secteur de la Presqu'île de Rhuys

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	67 500,00 €	150 000,00 €
2	22 500,00 €	50 000,00 €
Total	90 000,00 €	200 000,00 €

- Lot n° 03 - Super sans plomb 95 et 98 en station sur le secteur de Vannes

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	2 250,00 €	11 250,00 €
2	750,00 €	3 750,00 €
Total	3 000,00 €	15 000,00 €

- Lot n° 04 - Super sans plomb 95 et 98 en station sur le secteur de la Presqu'île de Rhuys

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	2 250,00 €	11 250,00 €
2	750,00 €	3 750,00 €
Total	3 000,00 €	15 000,00 €

- Lot n°05 - Gasoil, super sans plomb 95 et 98 en station sur le secteur du Loc'h

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	1 500,00 €	7 500,00 €
2	500,00 €	2 500,00 €
Total	2 000,00 €	10 000,00 €

- Lot n°06 - Approvisionnement sur sites en gasoil, additif et GNR

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	3 000,00 €	7 500,00 €
2	1 000,00 €	2 500,00 €
Total	4 000,00 €	10 000,00 €

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis pour le lot n° 1 et une offre pour les lots n° 3 et 6.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 septembre 2022, a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise
1	Gasoil et additif en station sur le secteur de Vannes	SIPLEC SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC
3	Super sans plomb 95 et 98 en station sur le secteur de Vannes	TOTAL ENERGIE MARKETING FRANCE

Les lots n° 2, 4 et 5 sont déclarés sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence d'offre remise.

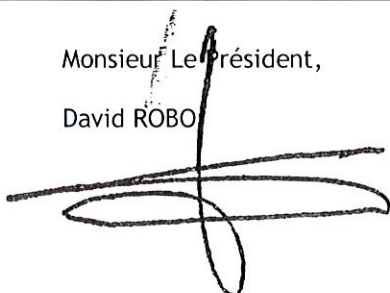
Le lot n° 6 est déclaré sans suite ; les besoins de la collectivité devant être réévalués.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 septembre 2022, il vous est proposé de :

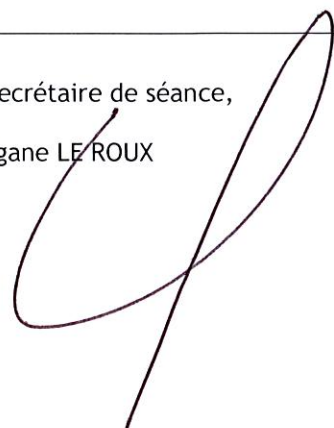
- d'attribuer le lot n° 1 à la société SIPLEC SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC et le lot n° 3 à la société TOTAL ENERGIE MARKETING France ;
- de déclarer sans suite le lot n° 6 au motif de la nécessité de réévaluer les besoins de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux marchés cités ci-dessus ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220929-220929_DEL09-DE